

UN BUDGET DE REDRESSEMENT

En 2021, la ville a mis à jour un déficit budgétaire de 5 millions d'euros issu de la gestion des mandats précédents. Depuis, la municipalité travaille de concert avec la Chambre Régionale des Comptes et les services de la préfecture pour trouver les voies du redressement.

→ La ville n'a de cesse, depuis, de mobiliser toutes ses équipes pour engager une stratégie de réduction de coûts sans précédent. Dans un contexte inflationniste qui a vu une hausse inédite des coûts de l'énergie et des matières premières ainsi que le dégel du point d'indice des fonctionnaires, la ville a maintenu ses dépenses au même niveau depuis 3 ans alors que l'inflation est située entre 7 et 10%. C'est un effort très conséquent.

Expliqués dans les supports de communication et débattus en toute clarté avec tous les élus lors des conseils municipaux, ces efforts ont permis de dégager un excédent fin 2021 de 2,6 millions d'euros, utilisé pour réduire le déficit.

→ Lors de l'élaboration du budget 2023, la chambre régionale des comptes demandait à la ville d'intégrer un nouveau déficit : 2,6 millions d'euros de recettes anticipées par l'ancienne équipe municipale mais qui ne seront jamais perçues par la ville.

La ville doit donc inscrire cette somme en perte. C'est très clairement un poids supplémentaire que l'équipe municipale a refusé dans un premier temps de faire peser sur les Spinoliens : le budget que le conseil municipal a adopté en avril 2023 n'intégrait pas cette nouvelle charge car les Spinoliens ne devraient pas supporter les erreurs de gestion de l'ancienne mandature.

Aujourd'hui, les services de l'État (Préfecture et CRC) demandent l'inscription de cette somme au déficit de la ville. C'est une position difficile ; mais la ville doit s'y résoudre.

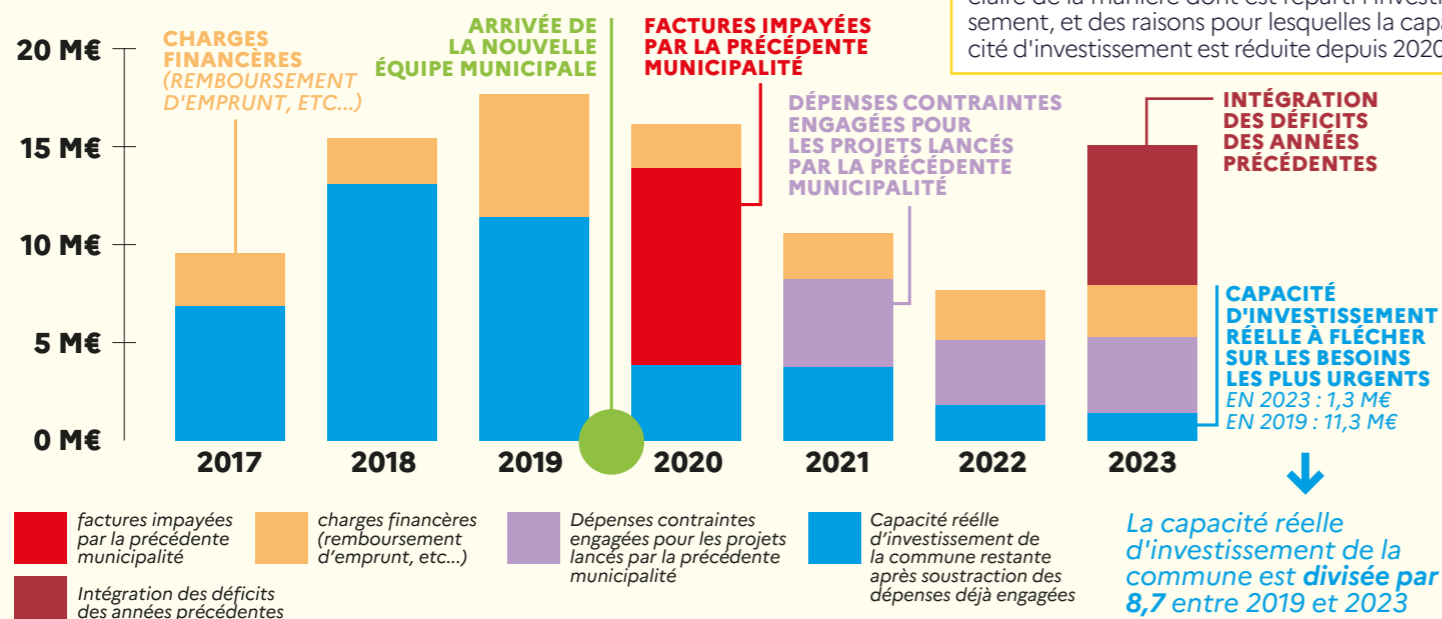
Un nouveau budget a donc dû être élaboré à trois mains (Ville, CRC et Préfecture). C'est ce budget qui sera présenté prochainement au conseil municipal.

→ La ville n'est pas officiellement sous tutelle. C'est ce qui permet de maintenir l'engagement du Maire, Damien Allouch, de ne pas augmenter les impôts, et de maintenir les niveaux de facturation. Mais les marges de manœuvre sont très étroites. Les graphiques et tableaux ci-dessous vous permettront de comprendre la situation et les choix effectués.

→→→	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 664 004 €	22 664 004 €
Investissement	15 556 665 €	10 770 700 €
TOTAL	30 531 423 €	30 531 423 €

- LES ENGAGEMENTS TENUS PAR LA MUNICIPALITÉ**
- BAISSÉ DES DÉPENSES
 - PAS DE HAUSSE D'IMPÔTS
 - PAS DE HAUSSE DES TARIFS MUNICIPAUX (-10% en 2020)
 - PAS DE NOUVEL EMPRUNT CETTE ANNÉE

HISTORIQUE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 → 2023



FOCUS → 3 fautes de la précédente municipalité

10 millions d'€ de factures impayées !

En 2020, quand la Municipalité actuelle a pris ses fonctions, elle a découvert les factures laissées par l'équipe précédente. 10 millions d'€ à régler en urgence pour permettre aux entreprises de reprendre les travaux qui étaient alors complètement à l'arrêt.

Aujourd'hui, la ville rembourse toujours l'argent qui a du être emprunté pour revenir à une situation saine.

Un surendettement très important

En 2014, la dette de la ville s'élevait à 12 millions d'euros.

En 2020, elle culminait à 25 millions. En 6 ans la dette a donc été multipliée par deux.

Ramenée à la population, notre dette était alors de 884€/hab. au lieu de 384 €/ hab. dans les autres communes de la même strate.

Ce lourd héritage nous contraint, chaque année, à rembourser 2,5 millions d'euros, grève les comptes de la ville pour longtemps, et entrave aujourd'hui la capacité d'action de l'équipe municipale.

2,6 millions d'€ de recettes non conformes

Inscrites au budget par la précédente municipalité, 2,6 millions d'euros de subventions attendues ne seront jamais versées à notre ville, car elles sont rattachées à des projets non réalisés.

Cette somme n'aurait jamais dû être inscrite au budget car « dépourvue de fondements ».



Monsieur Lekiby une fois de plus vous nous parler de difficultés financières

Parler une fois de plus des difficultés financières de la ville peut vous paraître rébarbatif.

J'aimerais tellement vous parler d'autres choses; de projets, d'ambition commune, des actions entreprises... mais la réalité est celle-là, et vous m'en voudriez si je ne vous la présentais pas avec clarté.

L'État nous oblige aujourd'hui à modifier notre budget. C'est une situation inédite qui doit être expliquée aux habitants. Cela fait trois ans que nous travaillons pour sortir de cette espèce de nasse. Il faut se souvenir qu'en 2020 l'ancien maire lui-même ne pouvait plus y faire face. Tous les chantiers étaient à l'arrêt. Nous devons payer 10 millions d'euros de factures. Ce n'était là que les factures courantes, un peu comme on paie son électricité, ça ne réduit pas les traites de la maison.

À ces 10 millions, il faut ajouter une dette de 1 million d'€ envers la mairie de Brunoy dont nous avons négocié l'échelonnement, et le remboursement des emprunts bancaires (29 millions de dettes au 31 décembre 2022). Chaque année nous remboursons 2,5 millions d'euros d'annuités d'emprunt. Les règles de la comptabilité publique nous obligent à démontrer que nous disposons, dès le début de l'année, des moyens nécessaires pour couvrir ces remboursements.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle charge supplémentaire de 2,6 millions d'euros de déficit que nous devons intégrer : Comment voulez-vous que je cesse de vous parler de nos difficultés financières dans ces conditions ? Chaque année, l'héritage de l'ancien maire alourdit notre bagage !

2020 → 10 millions de factures

2021 → 5 millions de déficit

2023 → 2,6 millions de titres « non conformes »

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque des titres non conformes ?

Les finances d'une communes sont gérées par la mairie qui autorisent une dépense et par la trésorerie qui exécute la dépense et fait le paiement. Pour faire simple, un titre c'est lorsque la ville dit à la trésorerie qu'elle est certaine d'encaisser une somme. La trésorerie peut donc payer les dépenses que décide la ville jusqu'au niveau des sommes titrées. Dans notre cas, l'ancien maire a, en quelque sorte, assuré que la ville encaisserait 2,6 millions. Mais cet argent n'est jamais venu.

On nous demande aujourd'hui de le rendre cet argent. Le maire a refusé dans un premier temps d'inscrire cette somme dans les charges de la ville. Nous estimions que le maire sortant n'aurait pas dû émettre ces titres, dont certains ont été présentés deux fois, et la trésorerie n'aurait pas dû les accepter non plus. Mais le préfet en a décidé autrement. Par ce nouveau budget il nous y oblige.

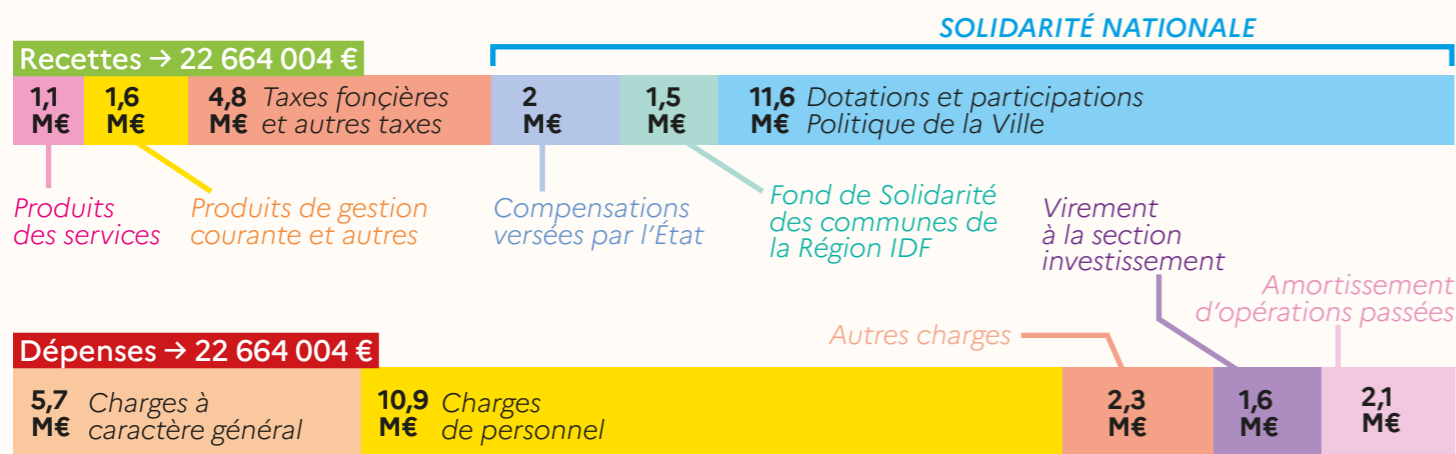
Vous voyez la situation est telle que nous n'en avons hélas pas terminé avec ce lourd héritage financier. Nous n'avons pas d'autre choix que de vous en parler car les spinoliens doivent comprendre qu'il y a un lien entre cet héritage en forme de boulet et la réduction de certaines animations municipales par exemple.

RÉUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2023

MERCREDI 27 SEPTEMBRE À 20H À LA MAC

EN PRÉSENCE DE
M. le maire Damien ALLOUCH
Constant LEKIBY, adjoint au Maire chargé des finances



SOLIDARITÉ NATIONALE

15,1 des 22,6 millions d'euros de recettes de fonctionnement de notre ville proviennent de divers fonds de solidarité versés à Épinay-sous-Sénart par les services de l'État, en raison de la situation particulière de notre ville. (Nombre important de logements sociaux, faible nombre d'habitants payant des impôts, quartiers Politique de la Ville, etc...)

Il est important de réaliser que 66,8% du budget de la ville provient de la solidarité nationale.

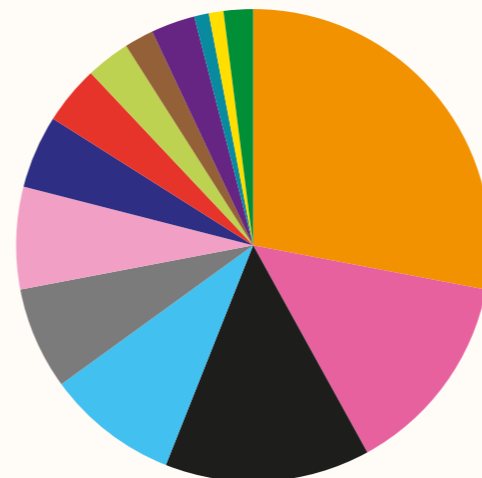
CHARGES DE PERSONNEL

Le dégel du point d'indice entraîne une hausse des dépenses du personnel de +5%. Ce poste fera l'objet d'une attention particulière et la ville sera contrainte de réduire les effectifs dans la mesure du possible.

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE : UNE DÉCISION PRISE PAR LE GOUVERNEMENT

Sur la colonne « commune » votre feuille d'imposition, vous verrez la taxe foncière connaître sa plus forte augmentation depuis 1986 : + 71 %.

Ce n'est pas une augmentation décidée par la Municipalité. C'est un arbitrage du gouvernement.



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

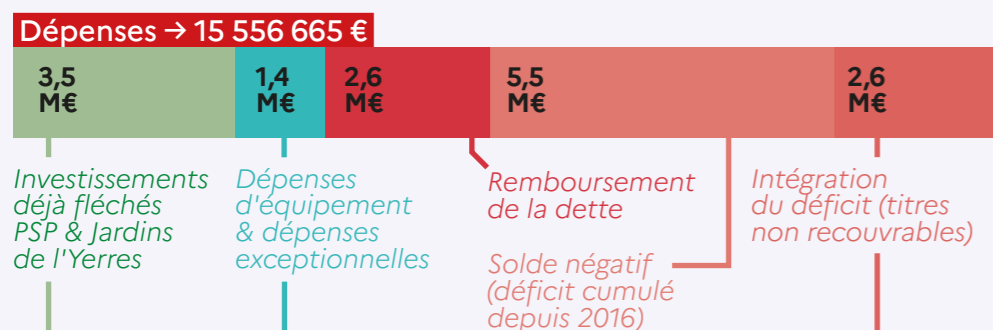
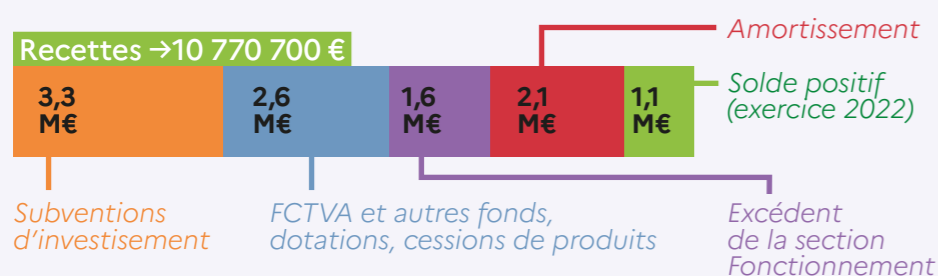
- Administration générale 28%
- Éducation 14%
- Virement à la section investissement & amortissement 14%
- Sport, loisirs & Jeunesse 9%
- Services Techniques & Environnement 7%
- Petite Enfance 7%
- Sécurité 5%
- Culture 4%
- Action Sociale 3%
- Interêts de la dette 2%
- Aide aux Associations 3%
- Seniors 2%
- Charges transférées à l'Agglomération 1%
- Charges de copropriétés 1%

VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT

Les économies réalisées en fonctionnement sont ensuite transférées à la section investissement pour résorber le déficit du budget investissement

RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les services municipaux sont mobilisés afin de réduire les coûts de fonctionnement des services sans que cela impacte le quotidien des habitants. La baisse des dépenses et les économies réalisées sont peu visibles en raison de l'inflation des prix, mais les efforts de gestion portent leurs fruits. (Entre 3% et 4% d'économies réalisés)



POURQUOI LES RECETTES ET LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS NE SONT PAS ÉQUILIBRÉES ?

Normalement les dépenses et les recettes d'investissement doivent être équilibrées : c'est la base du fonctionnement du budget d'une collectivité territoriale.

La situation actuelle est due à l'intégration des déficits des années antérieures (annulation de 2,6 M€ de titres irrecouvrables + intégration du déficit reporté antérieur de 4,6 M€).

Ce déséquilibre, récurrent depuis l'année 2021, est la raison de l'intervention de la CRC dans la gestion du budget municipal.

Ce déséquilibre devra être réduit, dans les années à venir, grâce aux économies qui seront réalisées en fonctionnement et grâce à un meilleur suivi des dépenses et recettes d'investissement

L'objectif, fixé par la CRC, est un retour à l'équilibre durant l'exercice 2025.

Part du Budget Investissement que la municipalité actuelle peut allouer à de nouveaux investissements.

UN NOUVEAU DÉFICIT DE 2,6 M€ HÉRITÉ DE LA PRÉCÉDENTE MUNICIPALITÉ : Depuis plusieurs années ces 2,6 M d'€ de subventions attendues sont inscrits en recettes. Après enquête de la CRC, il apparaît que cette inscription était « dénuée de fondement », et que la ville ne recevra jamais cette somme. Cette somme qui avait permis d'équilibrer de manière fictive les comptes de la municipalité précédente se transforme en déficit aujourd'hui.

Les travaux continuent mais ces investissements mobilisent la plus grande part de notre capacité d'investissement.

LES PROJETS À VENIR

<p>Dépenses d'équipement 4 881 075 €</p>	<p>Somme déjà engagée pour le Pôle de Services Publics et les Jardins de l'Yerres 3 536 689 €</p>	<p>Somme dont la Municipalité dispose pour effectuer des investissements urgents pour les Spinoliens en 2023 1 344 386 €</p>
<p>SPORT</p> <p>Équipements sportifs : COSEC / Complexe sportif Travaux de rénovation, modernisation de l'éclairage Création de nouveaux modules 351 457 €</p>	<p>ÉDUCATION</p> <p>Transformation du Grand Chalet en « Académie Spinolienne de la Réussite » Déploiement de « Tableaux Numériques Interactifs » et rénovation des sanitaires dans les écoles 296 450 €</p>	<p>SÉCURITÉ</p> <p>Équipements pour la Police Municipale et la vidéosurveillance 380 000 €</p> <p>L'épisode de violences urbaines et les dégradations qui en ont découlé impactent les finances de la ville. 400 000 €</p>
<p>VIE QUOTIDIENNE</p> <p>Installation d'un distributeur automatique de billets au Marché du Relais Ouest 50 000 €</p> <p>Entretien des aires de jeux pour enfants 75 000 €</p>	<p>MATÉRIEL</p> <p>Sécurité des systèmes informatiques municipaux 81 480 €</p> <p>Achat et remplacement de matériel 10 000 €</p>	